

DÉSORDRE DANS L'ORDRE, INCARNER LA JUSTICE : UNE RÉPONSE AUX RÉFLEXIONS FÉMINISTES SUR LA JUSTICE DANS LES PAYS DU SUD PAR NIVEDITA MENON

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude pour la présentation que nous venons d'entendre. Elle a fourni un cadre riche, stimulant et nécessaire pour réfléchir à la justice non pas comme une destination statique, mais comme un processus dynamique et perturbateur. C'est un message stimulant, qui fait écho à la fois aux Écritures et à la réalité sociale, nous demandant de désapprendre une grande partie de ce que l'on nous a enseigné à considérer comme sacré, naturel ou inévitable.

D'un point de vue chrétien, cette invitation au désordre n'est pas une rébellion pour la rébellion. Il s'agit plutôt d'une participation à l'œuvre rédemptrice de Dieu, le modèle divin qui consiste à faire naître une nouvelle vie du chaos. Dans la Genèse, Dieu ne crée pas à partir de l'ordre et de la symétrie, mais à partir du chaos et du vide. L'incarnation du Christ elle-même représente une interruption divine de l'ordre humain : le Verbe fait chair, né parmi les pauvres, bouleversant les systèmes religieux et politiques qui prospéraient grâce à la hiérarchie et à l'exclusion. Ainsi, perturber l'ordre dans la poursuite de la justice, c'est agir dans l'esprit du Dieu qui « fait toutes choses nouvelles » (Apocalypse 21:5).

Conscient que le professeur Menon s'exprime dans une perspective féministe, je reconnais et j'accepte sa proposition puissante, bien que provocatrice, selon laquelle le patriarcat, dont je bénéficie en tant qu'homme, doit être l'un de ces ordres à bouleverser. C'est mon point de départ. J'avoue que c'est un point de départ nécessaire et inconfortable, qui définit mon engagement non pas comme celui d'un allié extérieur, mais comme celui d'un bénéficiaire qui doit œuvrer de l'intérieur pour démanteler la structure même qui me privilégie. Désapprendre les privilèges patriarcaux est un acte de repentance, qui consiste à renoncer au contrôle et aux droits acquis au profit de l'humilité et du partenariat.

Sur la base de ces fondements, j'aimerais souligner deux autres ordres présentés dans l'exposé qui me touchent profondément, puis j'en ajouterai un troisième pour notre réflexion collective.

Tout d'abord, l'ordre des politiques et pratiques internationales en matière d'immigration.

La présentation a déconstruit de manière poignante « l'imaginaire nationaliste » et a recadré la migration comme un flux humain naturel soudainement, peut-être de manière plus méthodique ou intentionnelle, rendu « illégal » par les frontières arbitraires des États-nations. À la suite de penseurs tels que Samaddar et Mamdani, nous sommes poussés à considérer les migrants non pas comme une menace pour la sécurité, mais comme une critique vivante de l'ordre violent et exclusif de l'État-nation lui-même. L'appel à une politique postnationale « par le bas » est, en substance, un appel à perturber ce régime frontalier, à redonner sa légitimité au droit à la circulation et à lier les droits au travail et à la présence, et non à l'accident de naissance. Il s'agit là d'un bouleversement fondamental nécessaire à toute conception contemporaine de la justice mondiale. Je suis heureux d'avoir pu entrer dans ce pays sans avoir besoin d'un visa de non-immigrant, ce qui me rappelle que cela est possible. Mais je suis le destinataire d'innombrables demandes inutiles et coûteuses pour obtenir un visa pour ma visite légitime dans des États-nations ; et j'ai même dû subir l'humiliation d'être escorté jusqu'à l'avion dont je venais de descendre au Bangladesh, après avoir demandé un visa d'entrée et m'être vu répondre, malgré mon insistance, que seuls les Jamaïcains pouvaient obtenir un visa à leur arrivée. Oui, mon passeport a été confisqué et remis aux agents de bord, tandis que je remontais honteusement dans l'avion dont je venais de descendre, tous les regards braqués sur moi pour avoir commis le crime de franchir une frontière sacrée. Tel est le sort des deux tiers du monde.

Deuxièmement, je tiens à souligner le désordre des capacités en tant que catégorie sociale à travers le prisme de la liminalité.

L'histoire du collègue aveugle et du visiteur voyant n'était pas seulement une anecdote sur la perspective ; c'était un changement épistémologique radical. Elle illustre le fait que le handicap n'est pas une tragédie personnelle inhérente, mais une relation sociale produite par un monde construit pour une norme spécifique et supposée. Ce cadre positionne la liminalité - l'état d'être entre deux catégories établies - non pas comme une exception rare touchant une minorité, mais comme un facteur fondamental de la condition humaine. Nous sommes tous, à différents moments, « à l'extérieur », trébuchant dans l'obscurité, handicapés par un environnement qui n'est pas conçu pour nous. Et oui, je parle encore une fois à titre personnel. Lorsque j'ai visité le Centre chrétien caribéen pour les sourds dans mon pays, j'ai pris conscience que les personnes classées comme handicapées communiquaient toutes entre elles. Je n'ai pas pu participer à la conversation en raison de mon handicap. Je suggère que reconnaître cela devrait universaliser le besoin d'une justice conçue pour la diversité et la différence, et non pour une similitude mythique. Cela bouleverse l'idée même d'un corps et d'un esprit « normaux ».

Sur le plan théologique, cette idée fait écho à l'image du corps donnée par Paul dans 1 Corinthiens 12 : « Les parties du corps qui semblent être les plus faibles sont indispensables. »

La justice ne peut donc pas signifier l'uniformité. Elle doit signifier *l'équité*, c'est-à-dire la reconnaissance et l'acceptation de la différence comme essentielle à l'ensemble.

Cela m'amène au **troisième ordre que je souhaite mettre sur la table pour le désordonner : le complexe philanthropique-industriel de la réparation.**

La perspective historique de la présentation est ici cruciale. Si, comme nous l'avons entendu, « la justice nous oblige à penser comme un historien » et à reconnaître que « le présent a une histoire » de violence, alors notre réponse à cette histoire doit être tout aussi minutieuse.

M'inspirant des réflexions féministes sur la justice dans les pays du Sud, en particulier des travaux de chercheurs tels que Nivedita Menon, je soutiens que la véritable réparation doit être comprise comme **un abandon**, et non comme un programme de mission conçu, géré et contrôlé par des organismes donateurs, qu'il s'agisse d'organisations religieuses ou para-religieuses, de la société civile ou de partenaires gouvernementaux qui non seulement conçoivent le programme, mais en déterminent également la portée, le langage et les bénéficiaires.

Le modèle actuel de développement et de réparation reproduit souvent les dynamiques de pouvoir coloniales et patriarcales qu'il prétend corriger. Il positionne le Nord, ou les institutions nationales d'élite, comme les architectes bienveillants de la justice, les détenteurs du savoir sur la manière de « résoudre » les problèmes des marginalisés. Il s'agit là d'une forme de violence épistémique. Il conçoit des projets, contrôle les budgets, fixe des critères de référence et exige des comptes **aux bailleurs de fonds**, et non à la communauté qui réclame justice. Il s'agit en fait d'une nouvelle mission civilisatrice, d'un programme visant à mettre de l'ordre dans le désordre selon un plan préapprouvé et facile à gérer.

Une conception féministe de la justice comme renonciation appelle une voie différente. Elle exige que ceux qui ont historiquement bénéficié des ordres du colonialisme, du patriarcat et du capitalisme - qu'il s'agisse d'États, d'entreprises ou d'individus comme moi - renoncent activement au pouvoir, au capital et au contrôle. Il ne s'agit pas de concevoir un meilleur programme **pour** les autres, mais de céder le droit même de concevoir. Il s'agit de rapatrier les terres, de redistribuer les richesses sans condition et de transférer le pouvoir décisionnel directement entre les mains de ceux qui ont été dépossédés.

Il s'agit là du « désordre » ultime pour le secteur humanitaire et celui du développement. Cela signifie la fin de leur raison d'être en tant que gestionnaires de la pauvreté et de l'injustice. Il s'agit d'une justice qui n'est pas administrée, mais incarnée ; non pas une transaction, mais une transformation des relations de pouvoir. Elle s'aligne sur les principes de décroissance et de souveraineté alimentaire mentionnés, qui privilégient l'autodétermination et le contrôle local par rapport aux systèmes dominés par les entreprises et l'État.

En conclusion, je reçois cette présentation à la fois comme une accusation et une invitation, un rappel que la justice de Dieu ne sera pas domptée par notre confort. Suivre le Christ, c'est embrasser le désordre lorsque « l'ordre » soutient l'oppression ; c'est abandonner le contrôle afin que la grâce puisse réorganiser la création. Notre conférencier nous a offert une vision de la justice comme un désordre quotidien qui ronge petit à petit. J'ajouterai que ce grignotage doit viser non seulement les structures visibles du patriarcat, des frontières et du capacitisme, mais aussi les architectures insidieuses du sauveurisme qui se font trop souvent passer pour des solutions. Le chemin vers la justice n'est pas pavé par de meilleurs gestionnaires de l'ancien ordre, mais par son démantèlement actif et courageux, par l'abandon du pouvoir aux « marginaux » multiples, dynamiques et autodéterminés qui sont déjà en train de forger un avenir juste. Si l'Église ose emprunter cette voie, nous pourrions peut-être entrevoir le Royaume, non pas comme une perfection lointaine, mais comme une communion sans cesse émergente et sans frontières entre les libres et les pardonnés.

Merci.